

Contrôle de réalisation de l'installation d'assainissement non collectif avant remblaiement

FICHE DÉCLARATIVE ET DEMANDE DE CONTRÔLE AUPRÈS DU SPANC DE LA CCGL

Le contrôle de la bonne réalisation des travaux d'assainissement non collectif avant remblaiement est une obligation réglementaire. Il permet au SPANC, le service compétent, de s'assurer que les eaux usées domestiques sont correctement traitées avant leur rejet dans le milieu naturel mais aussi au propriétaire de s'assurer que les travaux ont été exécutés selon les règles de l'art.

L'avis du SPANC sur la réalisation de l'installation d'assainissement non collectif est délivré sous forme de rapport.

Le présent formulaire renseigné et signé, doit être envoyé par mail ou par courrier au SPANC de la CCGL aux coordonnées indiquées en pied de page accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées.

LE RAPPORT SERA ENVOYÉ 2 SEMAINES APRES LE CONTROLE

VOLET 1 : Informations générales

▪ **le pétitionnaire**

Nom et Prénom du ou des propriétaires :

Adresse : Code postal : Commune :

Téléphone fixe: Mobile : Mail :

▪ **l'adresse de l'immeuble concerné**

Adresse :

Code postal : Commune :

Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro):

Référence du dossier de contrôle de conception SPANC : CONT...../.....

(référence indiquée en haut à droite du rapport de contrôle de conception de votre projet d'assainissement non collectif validé par le SPANC)

► **INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT REALISEE CONFORME AU PROJET DE CONCEPTION VALIDÉ PAR LE SPANC :**

oui tel que défini dans la demande de contrôle de conception

oui mais avec quelques modifications mineures

non, le type de filière et/ou son dimensionnement ont été modifiés

NB : en fonction de l'ampleur des modifications, le SPANC se réserve le droit d'exiger le dépôt d'une nouvelle demande de contrôle de conception et d'implantation suivi d'un contrôle de réalisation soumis à redevance

Si le projet n'a fait l'objet d'aucune demande de contrôle de conception, veuillez renseigner le formulaire n°1 au préalable. Dans le cas contraire, le SPANC ne prendra pas en compte la présente demande de contrôle de réalisation.

VOLET 2 : Caractéristiques de l'installation réalisée

- REALISATION DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT : par le pétitionnaire par l'entreprise

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone fixe: Mobile :Mail :

Nom, Prénom et qualité de la personne référente :

- Si modifications du projet veuillez remplir les cadres grisés ci-après

FILIÈRES AVEC TRAITEMENT PAR LE SOL EN PLACE OU PAR UN SOL RECONSTITUÉ

▪ **Prétraitement (type et volume) :**

▪ **Traitement :**

Tranchées d'épandage

Lit d'épandage

Lit filtrant vertical non drainé

Tertre d'infiltration

Filtre à sable vertical drainé

Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de Zéolite

▪ Capacité de traitement: EH

FILIÈRES AGREÉES

▪ Type de dispositif agréé:

▪ Numéro national d'agrément:

▪ Capacité de traitement: EH

+ JOINDRE IMPERATIVEMENT UN SCHEMA DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT REALISEE :

en reportant sur ce schéma les éléments suivants:

■ Les limites de la parcelle

■ L'habitation et le bâti annexe (garage, piscine, terrasse...)

■ La sortie des eaux usées de l'habitation (WC, eaux de cuisine et de salle de bain)

■ Les différents éléments de l'installation d'assainissement (fosse, épandage..., etc.)

■ Le rejet des eaux traitées le cas échéant

■ Les voies de passage des véhicules ■ Les puits ou captages utilisés pour l'alimentation en eau potable

- AVANCEE DES TRAVAUX :

l'installation est en cours de réalisation et sera achevée le

est achevée et non remblayée dans l'attente du contrôle de réalisation

- PERSONNE A CONTACTER POUR EFFECTUER LE CONTRÔLE SUR SITE ET SUR RENDEZ-VOUS

le pétitionnaire l'entreprise autre personne (à préciser ci-dessous)

Nom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone fixe: Mobile : Mail :

VOLET 3 : Informations sur le contrôle de réalisation

► buts du contrôle

Le contrôle d'exécution des travaux d'assainissement non collectif a pour but de vérifier la réalisation et la mise en œuvre des différents ouvrages composant le système d'assainissement qui équipera l'immeuble. **La finalité de ce contrôle consiste à évaluer l'installation préalablement à sa mise en service et ainsi établir la conformité, ou non-conformité, de l'installation au regard de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de contrôles.**

Lors du contrôle, le propriétaire et l'entrepreneur doivent être présents ou se faire représenter. Un élu de la CCGL ou le Maire de la commune pourront être présents au rendez-vous.

► préalablement au contrôle

En prévision du passage d'un technicien de SOLEST Environnement, prestataire du SPANC de la CCGL, nous vous remercions de laisser accessible l'ensemble de l'installation d'assainissement. **Un ouvrage non accessible et non visible sera réputé inexistant et pourra engendrer un avis défavorable.**

En cas d'empêchement, le bureau d'études SOLEST Environnement est joignable au **03.25.32.21.39** ou par mail **contact@solest-environnement.fr**.

Il est impératif de présenter au prestataire du SPANC, lors de sa visite, tous **les documents** permettant de déterminer les caractéristiques et l'implantation du système d'assainissement non collectif, notamment :

- les photos des travaux (le cas échéant)
- les factures des matériaux (sable et graviers) et ouvrages (fosse, bac à graisses, filtre, micro-station,...)
- pour les filtres à sable les fuseaux granulométriques du sable et gravier et analyse chimique du sable
- pour les filières agréées le guide d'utilisation et le guide d'entretien

► les principaux points contrôlés seront :

- factures des matériaux et ouvrages (dimensionnement en adéquation avec le projet)
- la nature des sables et graviers, leur épaisseur
- l'épaisseur de la géomembrane en cas de filtre à sable drainé
- la nature des canalisations (norme NF obligatoire et type CR4 conseillé, voir CR 8 sous charge roulante)
- la planéité et l'étanchéité des regards de collecte, de répartition, de bouclage et de drainage
- les diamètres et pentes des canalisations de collecte et d'épandage
- l'accessibilité et la mise en sécurité des ouvrages (tampons accessibles et verrouillées)
- le bon écoulement des eaux à traiter, le raccordement complet des sorties d'eaux usées à la filière et leur séparation avec les eaux pluviales
- la présence de ventilation primaire et secondaire (diamètres, coudes, pente, sortie au faîtage, extracteur, ...)
- le cas échéant, la dalle de lestage ou la dalle de répartition
- le cas échéant, le fonctionnement des pompes de relevage

pour les filières agréées seront de plus contrôlé :

- le cas échéant, le fonctionnement des appareils électromécaniques
- le niveau des rampes de dispersion
- les ventilations
- la présence du guide de l'utilisateur fourni par le constructeur
- la souscription ou non à un contrat d'entretien

VOLET 4 : Engagements du pétitionnaire

Je demande au SPANC de faire procéder au contrôle de réalisation de mon installation d'assainissement non collectif.

Je certifie l'exactitude des informations fournies et déclare avoir pris connaissance du règlement de service. En outre, je m'engage :

- À fournir au SPANC toutes les pièces demandées précédemment ;
- À informer le SPANC de toute modification de mon projet;
- À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'avis favorable du SPANC sur la conception et l'implantation de l'installation d'assainissement non collectif ; (formulaire n°1)
- À informer le SPANC avant le début des travaux dans le délai indiqué
- À respecter les règles techniques de pose du système projeté;
- À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle réalisation des travaux;
- À garantir l'accès aux ouvrages d'assainissement non collectif au prestataire du S.P.A.N.C.,
- À ne pas envoyer les eaux pluviales dans le système d'assainissement;
- À assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis d'agrément le cas échéant (filiales agréées);
- À fournir un point d'eau fonctionnel ;
- **À m'acquitter de la redevance actualisée* prévue dans le règlement de service du SPANC qui sera envoyée par le Trésor Public**

➔ MAISON D'HABITATION INDIVIDUELLE < 20 EH : 212,00 € TTC

➔ AUTRE BIEN IMMOBILIER > 20 EH : 424,00 € TTC

- À m'acquitter d'une redevance* de 154,00 € TTC en cas de contre-visite
- À m'acquitter d'une redevance* de 95€/TTC en cas d'annulation sous moins de 2 jours ouvrés avant la date prévue du contrôle

Fait à:, le

NOM, Prénom et Signature

***Montants des redevances valables jusqu'au 31/12/2026**

VOLET 5 : Bon de commande (cadre réservé à la CCGL)

Demande de contrôle de réalisation reçue le

Le SPANC de la CCGL demande au prestataire de procéder au contrôle de réalisation de l'installation d'assainissement non collectif mentionnée dans le présent formulaire.

Fait à Langres, le

Pour le SPANC
Signature (NOM, Prénom et qualité)